

Faculté de médecine

Vice-décanat à la recherche et aux études supérieures

**Processus de sélection des chercheurs PhD
(Futurs professeurs SPUL)
APPEL DE CANDIDATURES - 2019****DATE LIMITE LE 4 février 2019**

* *Une nouvelle convention collective SPUL a été signée en janvier 2017. À moins de modification de la convention collective du SPUL, le candidat retenu non boursier sera d'abord recruté comme chercheur de centre. Dès l'obtention d'une bourse salariale reconnue, la Faculté de médecine leur offrira un contrat initial de professeur sous-octroi (SPUL).*

À qui ce processus de sélection s'adresse-t-il ?

Ce processus s'adresse à tous les chercheurs qui souhaitent obtenir un poste de chercheur de centre qui leur permettra d'accéder éventuellement à un poste de professeur sous-octroi (SPUL) à la Faculté de médecine. Les candidats retenus devront s'engager à présenter une demande de bourse salariale à l'automne 2019. Il vise également les candidats détenant déjà une bourse salariale d'un organisme reconnu qui pourront être nommé professeur sous-octroi dès leur recrutement.

Quel est l'objectif visé par ce processus de sélection ?

Le processus vise à recruter les meilleurs candidats comme chercheurs de centre (futurs professeurs sous-octroi du SPUL lorsqu'ils obtiennent une bourse salariale). Il vise aussi à ce que le recrutement se fasse de façon concertée (département, faculté et centre de recherche), en respectant les capacités d'accueil, et en s'assurant que les recrutements sont conformes avec les plans de développement de la recherche de la faculté, des départements et des centres de recherche. De cette façon, nous cherchons à mieux planifier le déploiement de nos ressources professorales et à donner le meilleur appui possible à nos chercheurs une fois recrutés.

Offre d'accueil aux candidats retenus

Lorsqu'une candidature est retenue, le candidat non boursier sera accueilli par le Centre de recherche. Par la suite, lorsque le candidat obtient une bourse salariale d'un organisme subventionnaire reconnu (par exemple : FRQS ou IRSC), la Faculté de médecine lui offrira un contrat initial de professeur sous-octroi (SPUL) pour la durée de la bourse obtenue. La majorité de son temps sera réservé aux activités de recherche dont l'encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs, les publications et les demandes de subventions. De plus, cette nomination professorale lui donnera accès à un fonds de soutien pour le recrutement d'un étudiant à la maîtrise ou au doctorat de 15 000 \$ / an pour deux ans offert par la Faculté de médecine.

Modalités**1. Annonce (novembre 2018)**

La direction de la Faculté de médecine annonce le processus de sélection et l'échéancier auprès des directeurs de départements, des directeurs des centres de recherche, des directeurs d'axes et à la communauté de chercheurs.

2. Évaluation des candidatures par les directions d'axes et la direction du centre de recherche

Les directeurs d'axes de recherche déterminent les meilleurs dossiers de candidatures à présenter à la direction de leur centre de recherche, selon la procédure en vigueur dans leur milieu respectif, en tenant compte de leurs priorités et de la valeur ajoutée des candidats pour leur domaine spécifique. La direction du centre de recherche évaluera les candidatures en fonction des objectifs visés ci-dessus et s'assurera des infrastructures et du soutien financier offerts aux candidats retenus. La direction du centre devra s'engager à prendre en charge le contrat de chercheur de centre. La direction du centre devra consulter le directeur de département universitaire ciblé afin de s'assurer que le recrutement potentiel soit cohérent avec la mission d'enseignement et de recherche de celui-ci.

Lorsque le candidat retenu par le centre et la Faculté obtient une bourse salariale d'un organisme subventionnaire reconnu (par exemple : FRQS ou IRSC), un contrat initial de professeur sous octroi (SPUL) pour la durée de la bourse obtenue lui sera offert selon l'échelle salariale des professeurs en vigueur à l'Université Laval. Selon l'entente de partenariat avec la faculté, la répartition du complément salarial incluant les avantages sociaux entre le centre et la Faculté sera de 50-50.

3. Transmission du dossier par la direction du centre de recherche (4 février 2019)

Transmettre le dossier complet au directeur de département facultaire ainsi qu'au vice-décanat à la recherche et aux études supérieures **en format PDF seulement** par courriel (vice-doyen.recherche-et-etudes-superieures@fmed.ulaval.ca).

Le dossier de candidature doit comprendre les documents inscrits à l'annexe 1, selon l'ordre présenté.

4. Évaluation du dossier par le directeur de département et par les membres de l'unité d'enseignement et de recherche

Les membres du département qui sont membres du SPUL étudient les dossiers en assemblée et recommandent ou non la nomination du candidat à titre de professeur sous-octroi (SPUL) conditionnelle à l'obtention d'une bourse salariale d'un organisme subventionnaire reconnu (par exemple : FRQS ou IRSC). La nomination est conditionnelle à la décision finale du Comité de régie de la Faculté et à ce que la participation financière demandée au centre de recherche soit garantie.

Le directeur du département ou son sous-comité désigné évalue la qualité du candidat, la pertinence de son recrutement pour le département, ainsi que son soutien pour le dépôt de la demande de chercheur-boursier en octobre 2019.

5. Transmission des candidatures au vice-doyen (au plus tard le 11 mars 2019)

Le directeur de département transmet la lettre d'appui incluant son évaluation ou celle du sous-comité désigné ainsi que la résolution de l'assemblée départementale approuvant la nomination conditionnelle à l'obtention d'une bourse salariale, au vice-doyen à la recherche et aux études supérieures (**format PDF seulement**) par courriel (vice-doyen.recherche-et-etudes-superieures@fmed.ulaval.ca).

6. Évaluation des dossiers par un comité scientifique de la Faculté (au plus tard le 18 mars 2019)

Un comité, mis en place par le doyen et présidé par le vice-doyen à la recherche et aux études supérieures, évalue et classe les dossiers quant à leur mérite scientifique en utilisant les critères d'évaluation des bourses du FRQS et selon les priorités du plan de développement de la recherche de la Faculté de médecine (voir annexe 2).

7. Sélection finale des candidats par le Comité des vice-doyens de la Faculté (20 mars 2019)

Le Comité de régie de la Faculté examine et sélectionne les dossiers en tenant compte des recommandations des directeurs de départements et des assemblées départementales, de celles du comité scientifique de même que de la cohérence avec le plan directeur de la recherche et la capacité d'accueil de la Faculté de médecine.

8. Transmission des décisions (au plus tard le 29 mars 2019)

Le doyen transmet les décisions facultaires aux candidats, aux directeurs de départements et aux centres de recherche pour le 29 mars 2019.

Pour toute question concernant ce processus, veuillez contacter :

Le vice-doyen, M. Jacques Simard, au 418-656-2690 ou

Louise Laperrière, adjointe au vice-doyen

au 418-656-2131 poste 2123.

Louise.Laperriere@fmed.ulaval.ca

Faculté de médecine

Vice-décanat à la recherche et aux études supérieures

Processus de sélection des chercheurs PhD (Futurs professeurs du SPUL)

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS - 2019 (Annexe 1)

Le dossier du candidat doit comprendre les documents suivants et devront être présentés selon l'ordre ci-dessous :

1. Cette fiche de suivi dûment remplie.
2. CV complet (préférentiellement le cv commun canadien ou l'équivalent), incluant l'ensemble de vos contributions depuis le début de votre carrière).
N.B. : Il faut indiquer votre liste de publications mais ne pas inclure de copies de publications.
3. Expérience de recherche et principales contributions (2 pages).
4. Résumé du programme de recherche (maximum 3 pages). Votre résumé devra tenir compte des éléments suivants :
 - Clarté de la présentation.
 - Originalité conceptuelle et vraisemblance des hypothèses.
 - Cohérence du projet en regard des connaissances actuelles.
 - Validité des objectifs en regard de la revue de la littérature.
 - Validité des instruments et des procédures.
 - Valeur scientifique de la méthodologie.
 - Réalisme du calendrier proposé.
 - Faisabilité du programme compte tenu du milieu d'accueil, de la formation du candidat et du soutien financier.
 - Impact scientifique dans la discipline.
5. Cheminement scientifique (maximum 1 page).
6. Lettre d'appui cosignée par le directeur du centre de recherche et par le responsable de l'axe de recherche doit indiquer très explicitement :
 - La pertinence du recrutement.
 - La confirmation que les membres de l'axe de recherche ont été consultés et appuient majoritairement la candidature.
 - Le fonds de démarrage et les ressources auxquelles le chercheur aura accès.
 - Les chercheurs avec lesquels le candidat collaborera.
 - Le nom d'un chercheur senior qui a accepté d'agir comme mentor du candidat, avec l'accord de ce dernier.
 - Le dépôt de la demande de chercheur-boursier en octobre 2019.
7. Lettre provenant du mentor et le plan de mentorat détaillé, incluant son soutien pour le dépôt de la demande de chercheur-boursier en octobre 2019.
8. Pour les candidats actuellement en stage postdoctoral ou autre formation en recherche, une lettre de recommandation du directeur de recherche est requise.
9. Transmission du dossier par courriel (format PDF) au directeur de département facultaire (4 février 2019) et en cc au vice-décanat à la recherche et aux études supérieures (vice-doyen.recherche-et-etudes-superieures@fmed.ulaval.ca).

Processus de sélection des chercheurs PhD (Futurs professeurs du SPUL)

GRILLE D'ÉVALUATION - 2019 (Annexe 2)

Nom du candidat : _____

1. Formation du candidat en recherche	/ 20 points
<ul style="list-style-type: none">- Bourses, prix et distinctions pendant les études incluant les années postdoctorales- Pertinence et adéquation de la formation en regard du programme de recherche proposé- Qualité des lettres de recommandation (s'il y a lieu)- Qualité et diversité des milieux dans lesquels le candidat a reçu sa formation (postdoctorat, Ph.D., M.Sc.)	
2. Subventions, productivité scientifique et rayonnement	/ 25 points
<ul style="list-style-type: none">- Durée et importance relative des subventions (s'il y a lieu) compte tenu du domaine de recherche et des organismes subventionnaires (en tant que chercheur principal, cochercheur, collaborateur)- Nombre d'abrévés (contributions internationales, nationales, provinciales)- Publications parues ou acceptées (nombre d'articles, à titre de premier auteur ou autres, qualité des revues, portée scientifique des publications, continuité dans la production depuis le début de la carrière)- Brevets- Participation, à titre de conférencier, à des symposia et congrès et fonctions au sein d'organismes reconnus	
3. Milieu d'accueil du chercheur boursier	/ 15 points
<ul style="list-style-type: none">- Disponibilité de fonds de démarrage- Équipement commun disponible- Espace de laboratoire mis à la disposition du candidat- Importance des charges administratives, cliniques, pédagogiques du candidat- Qualité de la lettre du mentor- Niveau de complémentarité avec d'autres chercheurs sur place- Soutien financier d'autres sources	
4. Autonomie et indépendance du programme de recherche	/ 10 points
<ul style="list-style-type: none">- Capacité de former des étudiants- Capacité démontrée ou potentielle du candidat à obtenir des subventions significatives comme chercheur principal- Capacité démontrée ou potentielle du candidat à publier à titre d'auteur principal (sans ses mentors)	
5. Programme de recherche proposé	/ 30 points
<ul style="list-style-type: none">- Clarté de la présentation- Cohérence du programme en regard des connaissances actuelles- Faisabilité du programme compte tenu du milieu d'accueil, de la formation du candidat et du soutien financier- Impact scientifique dans la discipline- Originalité conceptuelle- Réalisme du projet et de l'échéancier de réalisation- Valeur scientifique des méthodologies (validité des instruments)- Validité des objectifs en regard de la revue de littérature	
TOTAL	/ 100 points

Commentaires spécifiques